



PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS

Direction de la stratégie
et des partenariats internationaux

■ GUIDE DU CANDIDAT

à un programme d'échange (*outgoing*)

Appel à candidatures : départs en 2026-2027

Pôle mobilité

Direction de la stratégie et des partenariats internationaux

Centre Panthéon, salle 5
12, place du Panthéon, 75005, Paris
Escalier M, 2^e étage

Horaires d'ouverture au public :

Mardi et jeudi : 9h30-11h30
Mercredi et vendredi : 14h00-16h30

VOS INTERLOCUTEURS

Coordinatrices mobilité sortante :

Gisela MACHADO OLMOS

☎ : +33 (0)1 44 41 55 36

Carine PUIGRENIER

☎ : +33 (0)1 44 41 55 59

✉ : outgoing@assas-universite.fr

Bourses de mobilité :

Flora HADDAG

☎ : + 33 (0) 1 44 41 56 84

Emmanuel HUGON

☎ : +33 (0)1 44 41 56 17

✉ : bourses.mobilite@assas-universite.fr

Coordinatrice des programmes d'échanges :

Alina CORNEA-PECHEREAU

☎ : +33 (0)1 44 41 55 34

Merci de consulter régulièrement votre messagerie @assas-universite.org, y compris le dossier « Indésirables ». **La DSPI communique uniquement sur la messagerie étudiante de Paris-Panthéon-Assas.**

En conformité avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous informons que vos données seront transmises à l'université partenaire, uniquement en cas de sélection.

L'ensembles des documents mentionnés dans ce guide sont disponibles sur le site web de l'université :

www.assas-universite.fr

Rubriques : International > Partir étudier à l'étranger > En programme d'échange > Etudiants sélectionnés : à savoir

LES PROGRAMMES D'ÉCHANGE

En qualité d'étudiant de l'Université Paris-Panthéon-Assas, vous avez la possibilité d'effectuer un séjour au sein d'une université partenaire dans le cadre d'une convention bilatérale ou du programme européen Erasmus+.

Les accords d'échange signés par l'Université Paris-Panthéon-Assas se fondent sur les principes suivants :

- Exonération des droits d'inscription dans l'université partenaire ;
- Reconnaissance et validation par équivalence à l'Université Paris-Panthéon-Assas des études effectuées dans l'université partenaire : aucun diplôme n'est obtenu ou délivré par l'université partenaire ;
- Sélection des candidats par l'université d'origine, l'université partenaire pouvant toutefois examiner les candidatures des étudiants sélectionnés et imposer des critères académiques ou de connaissance linguistique avant d'admettre définitivement les candidats proposés.
- Échange réciproque pour ce qui est du nombre d'étudiants.

Selon votre niveau d'études et votre discipline, les programmes d'échange peuvent s'effectuer sur un semestre ou une année universitaire. Les modalités propres à chaque programme sont précisées dans le tableau des destinations et reposent sur les termes de l'accord signé entre Paris-Panthéon-Assas et l'université partenaire ; elles ne peuvent faire l'objet d'aucune adaptation individuelle. Veuillez consulter le [tableau des destinations](#) spécifique à votre domaine d'études et aux programmes disponibles.

Rubriques : International > Partir étudier à l'étranger > En programme d'échange > [Destinations proposées](#)

CONDITIONS GENERALES POUR CANDIDATER A UN PROGRAMME D'ÉCHANGE

Pour candidater à un programme d'échange, il faut être étudiant de l'Université Paris-Panthéon-Assas l'année de la candidature. Ainsi, les étudiants se portent candidat l'année précédant le départ.

- ⇒ Pour un départ en licence 2, il faut postuler pendant la licence 1 ;
- ⇒ Pour un départ en licence 3, il faut postuler pendant la licence 2 ;
- ⇒ Pour un départ en master 1, il faut postuler pendant la licence 3 ;
- ⇒ Pour un départ en master 2, il faut postuler pendant le master 1 ;
- ⇒ Pour un départ dans le cadre du programme LLM après le Master 2, il faut postuler pendant le master 2 ;
- ⇒ Les étudiants arrivant en juillet par transfert d'une autre université ou arrivant en première année de Master à l'Université Paris-Panthéon-Assas, ne peuvent pas participer à un programme d'échange pendant leur première année d'études à l'Université Paris-Panthéon-Assas ;
- ⇒ Les étudiants en année de césure peuvent postuler pour l'année suivante.

Conditions particulières

- Les étudiants en doubles licences (bi-licences) doivent contacter le service des relations internationales de l'université française où est enseignée leur discipline majeure. Selon le cas, ils partiront sur les accords de Panthéon-Assas **ou** sur ceux de Sorbonne Université. Il faudra aussi informer l'autre université du départ en mobilité.
- Les étudiants inscrits en licence numérique en droit sont éligibles aux programmes d'échange.
- Les étudiants en licence numérique en information-communication sont éligibles aux échanges **pour les semestres 3, 4 ou 5 uniquement**.
- Les étudiants des établissements de l'EPEX (CFJ, ISIT, Ecole W) sont éligibles aux programmes d'échange, uniquement pour les **destinations hors Erasmus+**.
- Les étudiants en apprentissage **ne peuvent pas** postuler à un programme d'échange.
- Les étudiants en année de césure **ne peuvent pas** bénéficier d'un programme d'échange en année de césure.
- Les étudiants qui envisagent un séjour d'études pendant leur master doivent vérifier si le master visé prévoit bien un départ à l'étranger.

I. COMMENT SE PORTER CANDIDAT ?

⇒ PERIODES DE CANDIDATURE, selon les programmes

Pour l'année universitaire 2025-2026 (départs en 2026-2027), le programme d'échange simple fera l'objet de **deux campagnes de sélection distinctes**.

La seconde campagne portera sur les places restées vacantes à l'issue de la première campagne. Elle sera **destinée aux étudiants qui n'ont pas eu de place attribuée lors de la première campagne** (les étudiants placés sur liste d'attente ou ceux non admis) ainsi qu'aux **étudiants qui n'avaient pas postulé auparavant**.

A l'issue de la campagne principale la DSPI établira un inventaire des destinations encore disponibles et dont les dates de nomination sont compatibles avec le calendrier fixé par les universités partenaires.

Le second appel à candidatures sera publié **courant février**. Le délai de candidature de cette deuxième campagne sera d'une dizaine de jours environ, fin février.

Seul le programme d'échange simple est concerné. Les programmes MICEFA, LL.M, EPEX, Oxford/UCL feront l'objet d'un seul appel, en automne.

Les candidatures sont ouvertes en ligne :

Programme	Période de candidature	Plateforme
Programme d'échange « simple » - Campagne 1	du 27/10/2025 au 16/11/2025, 23h59	Plateforme Mobility-Online
Programme d'échange « simple » - Campagne 2	<i>les dates seront publiées sur le site courant février</i>	Plateforme Mobility-Online
Programme d'échange, convention Oxford / UCL	du 27/10/2025 au 30/11/2025, 23h59	Plateforme Mobility-Online

Programme	Période de candidature	Plateforme
Programme d'échange, convention MICEFA	du 13/10/2025 au 23/11/2025, 23h59	Dossier spécifique Page dédiée MICEFA
Programme d'échange, pour les doctorants	Contactez le Pôle Mobilité	Contactez le Pôle Mobilité
Programme LL.M	du 13/10/2025 au 05/11/2025, 23h59	Plateforme Mobility-Online
Programme d'échange, pour les étudiants de l'EPEX (CFG, ISIT, Ecole W)	du 27/10/2025 au 16/11/2025, 23h59	Veuillez contacter votre établissement d'origine

⇒ ETAPES D'UNE CANDIDATURE SUR LE PORTAIL MOBILITY ONLINE



Le dossier de candidature est accessible en ligne via la page suivante: www.assas-univerite.fr
Rubriques *International* : *Partir étudier à l'étranger* > *En programmes d'échange (Erasmus+, etc)* > [Candidature et procédure de sélection](#)

En cliquant sur le lien prévu, les candidats s'identifient via l'ENT pour accéder au formulaire.

Un [tutoriel d'aide à la candidature](#) est également disponible sur cette page pour vous accompagner dans les différentes étapes.

Première étape, les candidats doivent remplir un formulaire constitué de la façon suivante :

- Données sur le candidat ;
- Données sur les études en cours ;
- Données sur le séjour prévu (choix de destination à faire) ; (*voir point A*)
- Langues ;
- Résultats académiques.

Deuxième étape, les candidats déposent les pièces justificatives requises (*voir point B*).

A. Choix des destinations

Les destinations proposées sont répertoriées par discipline et par programme dans les [tableaux des destinations](#) consultables en ligne.

- ⇒ Pour les programmes d'échange « simples », vous pouvez choisir jusqu'à **deux universités** par ordre de préférence et correspondant à votre domaine et niveau d'études.
- ⇒ [Le programme en droit à Oxford / UCL](#) fait l'objet d'une candidature spécifique. Il est obligatoirement considéré comme **un seul et premier choix**.
Les étudiants ayant choisi ce programme peuvent candidater à une autre université partenaire sur le programme d'échange simple. Cette candidature constitue le second choix.
- ⇒ [Le programme MICEFA](#), en sciences économiques et en information-communication fait l'objet d'une candidature spécifique. Pour plus d'informations sur le programme et les modalités de candidature, veuillez consulter la [page dédiée](#).
Dans le cas où vous êtes admis pour un entretien avec la MICEFA, alors la candidature en programme d'échange simple est annulée.
- ⇒ [Le programme LLM aux Etats-Unis](#) fait également l'objet d'une procédure de candidature distincte. Pour toute information complémentaire relative au contenu du programme et aux modalités de candidature, veuillez consulter la [page dédiée](#) sur le site de l'université.

⇒ Les étudiants de l'EPEX (CFJ, ISIT, Ecole W) peuvent choisir uniquement des **destinations hors Erasmus+**.

ATTENTION :

- Vérifiez que vous remplissez les conditions obligatoires spécifiques à chaque destination, notamment le **niveau d'études** et les **prérequis linguistiques et académiques**.
- Certaines destinations doivent impérativement être placées en premier choix ; elles sont signalées dans les tableaux des destinations. Vous pouvez sélectionner deux destinations soumises à cette règle, que vous devrez classer par ordre de préférence.
- Une mise à jour automatique sera effectuée en cas de non-respect des critères propres à chaque destination (par exemple, une erreur sur la durée de l'échange).
- **Aucune modification de destination ne sera acceptée par la suite.**

B. Pièces justificatives

Au moment de la constitution du dossier, les candidats doivent fournir les documents suivants :

⇒ **Une photo d'identité**

La photo d'identité doit constituer un document à part (ne pas figurer, par exemple, sur une pièce d'identité).

⇒ **Les relevés de notes officiels de chaque année d'études supérieures y compris les redoublements.**

Il est impératif de présenter **un relevé de notes détaillé (avec la note de chaque matière suivie)**.

Les candidats actuellement en L1 d'information-communication téléchargeront leurs résultats du Baccalauréat.

Attention : seuls les relevés disposant d'un **en-tête et d'un cachet de l'établissement** sont acceptés comme pièces justificatives. Vous pouvez **les retirer auprès du service de la scolarité**.

⇒ **Une lettre de motivation en français** pour chaque destination, sauf pour les destinations aux **Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Irlande, qui requièrent une lettre de motivation en anglais.**

- Nous vous invitons à faire attention au format de la lettre de motivation (des modèles de lettres sont librement disponibles en ligne) et au destinataire, qui est l'enseignant en charge de la sélection.

⇒ **Un CV en français**, sauf pour les destinations aux **Etats-Unis qui requièrent un CV en anglais.**

⇒ **Le(s) justificatif(s) de langue** requis (*voir point B.1*).

Toutes les pièces doivent être soumises **au format PDF, à l'exception de la photo d'identité** qui est à joindre au format JPEG.

Avant de valider votre candidature, veuillez vérifier qu'elle comporte l'ensemble des informations et pièces justificatives requises.

Attention : Le jury de sélection traitera exclusivement les dossiers complets et dont les pièces justificatives sont conformes. **Les dossiers incomplets ou non conformes ne seront pas retenus.**

1) Justificatifs de niveau de langue

La connaissance de la langue d'enseignement de l'université d'accueil est un prérequis essentiel pour la participation à un programme d'échange.

Vous devez fournir un justificatif de niveau de la langue d'enseignement correspondant aux exigences de chaque programme. Vous trouverez les indications quant au niveau et type de justificatif dans le tableau des destinations.

Votre justificatif de niveau de langue doit être valide lors de la candidature et de votre arrivée sur le territoire étranger, voir même jusqu'à la fin du séjour, si l'université partenaire l'exige.

Merci de **vérifier la validité du justificatif** présenté.

Pour les cas spécifiques se référer aux tableaux des destinations.

Deux cas de figure se présentent :

1. **Un test de langue officiel spécifique est exigé par l'université partenaire** (exemple : TOEFL, IELTS...)

Vérifiez le type de test et le niveau requis. Passez le test et téléchargez le score exigé avant la fermeture de la période de candidature.

Il n'y a pas de sessions organisées au sein de l'université.

2. Vous devez fournir un **justificatif officiel** correspondant au niveau exigé.

Si vous n'êtes pas en possession d'un certificat officiel, le [Pôle Langues](#) propose deux possibilités d'évaluation pour les langues enseignées à l'Université Paris-Panthéon-Assas : anglais, allemand, chinois, espagnol, italien, portugais.

Evaluation par votre chargé de TD :

- Téléchargez l'attestation de niveau de langue sur la page [Candidature et procédure de sélection](#), puis préremplissez le document.
- Remettez l'attestation à votre chargé de TD **entre le 1^{er} octobre et le 24 octobre 2025 inclus**.

Evaluation par un test oral qui aura lieu la semaine du 27-31 octobre :

Si vous ne suivez pas de TD de langue, nous vous invitons à vous inscrire auprès du secrétariat du Pôle Langues, par téléphone ou par courriel, en indiquant votre numéro de matricule, nom, prénom, filière, année d'études et adresse mail, **au plus tard le 17 octobre 2025**. Vous recevrez ensuite une convocation envoyée par le Pôle Langues.

- Veuillez préremplir l'attestation de niveau de langue
- Veuillez soumettre l'attestation à l'enseignant mentionné sur la convocation le jour de l'oral.

A noter :

Les attestations validées par le Pôle Langues seront transmises par celui-ci au Pôle Mobilité, qui saisira directement votre niveau dans votre dossier de candidature.

Le téléversement de ce document n'est pas requis dans le cadre de la procédure. Vous pourrez récupérer votre attestation au bureau de la DSPI, **du 12 au 16 janvier 2026**, pendant les horaires d'ouverture.

Pour les étudiants de l'ISIT, les attestations délivrées par leur établissement seront acceptées, sous réserve qu'aucun test linguistique spécifique ne soit requis pour la destination concernée. Les attestations devront nous être transmises par les coordinateurs de l'ISIT.

ATTENTION :

- Les étudiants redoublants qui ne suivent pas de TD de langue devront suivre la procédure d'évaluation orale ou fournir une attestation d'un test officiel.
- Pour les redoublants, les attestations délivrées l'année précédente restent valables.
- Pour les langues qui ne sont pas enseignées à l'Université Paris-Panthéon-Assas, vous devez fournir un justificatif officiel (test des instituts culturels, INALCO, etc.). Pour que le document soit accepté, il doit émaner d'une instance officielle avec cachet et signature et préciser le niveau selon le cadre européen CECL.
- Des documents tels que le diplôme du baccalauréat ou le passeport ne sont pas considérés comme étant des justificatifs de niveau de langue.

II. SÉLECTION DES CANDIDATS :

Les dossiers de candidature sont examinés par des commissions pédagogiques, constitué par les enseignants responsables des programmes d'échanges. La procédure de sélection comprend l'étude du dossier présenté.

Aucune modification de destination ne sera acceptée par la suite.

Pour le programme d'échange convention Oxford/UCL, des entretiens de motivation sont prévus habituellement début mars. Vous serez convoqué à l'entretien sur votre courriel étudiant.

Les candidats pour le programme LL.M aux Etats-Unis passent également un entretien, en décembre.

III. RESULTATS DES SELECTIONS

Les résultats de la procédure de sélection seront communiqués par courriel. Pour la première campagne, les résultats seront transmis progressivement entre les mois de janvier et mars, au fur et à mesure de l'avancement des commissions de sélection. En ce qui concerne la seconde campagne, les résultats seront envoyés au cours du mois d'avril.

En cas de sélection, vous devez **accepter ou décliner l'offre dans votre espace personnel** de candidature et garder une capture d'écran de votre décision. Cette étape est obligatoire. Si vous déclinez l'offre, vous êtes considéré comme renonçant au programme d'échange.

Les listes d'attente sont décidées par les enseignants et communiquées aux candidats.

Si vous êtes refusé, il s'agit d'un refus définitif, vous ne serez pas sur une liste d'attente.

Une fois la sélection clôturée, en cas de désistement, un repêchage depuis la liste d'attente reste possible, à condition que la date de nomination auprès de l'université partenaire concernée le permette encore.

Votre participation au programme d'échange est conditionnée :

Pour tous les départs sans distinction du niveau académique :

- À **votre réussite aux examens et la validation de votre année d'étude**, même en session de rattrapage.
- À **votre admission dans l'université partenaire** qui garde un droit de regard sur votre candidature.

Pour les départs en master 1 :

- À votre **admission dans un master de l'Université Paris-Panthéon-Assas**.

ATTENTION :

1. Tous les masters **ne permettent pas la participation en programme d'échange**. Nous vous invitons à **vérifier le règlement de votre master** sur le site de l'université, à l'adresse suivante : <https://www.assas-universite.fr/fr/masters>, dans l'onglet « Formation » de chaque master, puis dans la section « *Programme* », sous la rubrique « *Règles spécifiques* ».
2. Il relève de votre responsabilité de faire état de votre participation à un programme d'échange au moment de votre candidature en master et d'informer le directeur du master de votre choix de matières.
3. En cas de départ à l'année en master 1, pour les étudiants **en droit**, il est conseillé de planifier la préparation de l'examen d'entrée au CRFPA l'année du Master 2, les délais de transmission de votre relevé de notes officiel par votre université d'accueil pouvant être incompatibles avec la procédure administrative nationale mise en œuvre par les Instituts d'Etudes Judiciaires (IEJ).

IV. AIDES FINANCIERES

La DSPI gère les bourses suivantes :

- Bourse Erasmus+ ;
- Aide à la mobilité internationale du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- Aide à la mobilité de la Direction de la Stratégie et des Partenariats Internationaux (DSPI), avec l'appui de la Fondation Panthéon-Assas.

Ces aides sont à destination des étudiants inscrits en licence, master ou doctorat sélectionnés pour réaliser un séjour à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échange (accord Erasmus+ ou convention bilatérale).

Pour toute information concernant les bourses mentionnées ci-dessus, nous vous invitons à contacter le Pôle Bourses à l'adresse suivante : bourses.mobilite@assas-universite.fr

Le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) de l'Université attribue également une bourse aux étudiants en mobilité sur critères sociaux. Renseignements auprès du service de la Vie étudiante.



www.assas-universite.fr

Rubriques : *Campus > Associations > Projets FSDIE et mobilité étudiante*

La bourse du CROUS est maintenue pendant le séjour à l'étranger. Les étudiants éligibles doivent penser à faire les démarches habituelles auprès du CROUS.



Veillez trouver toutes les informations relatives aux bourses sur le site web de l'université :

www.assas-universite.fr

Rubriques : *International > Financement*